

Mme la Députée a reçu une délégation de 5 enseignants spécialisés (CLIS, ULIS collège et lycée), accompagnés d'Hervé Jubin, représentant de Sud Education.

Dans un premier temps, Mme la Députée nous relate ses interpellations auprès du ministère de l'éducation et du secrétariat aux personnes handicapées. Elle évoque aussi ses contacts avec Mme la Préfète de la Manche pour l'organisation d'un groupe de travail sur l'enseignement spécialisé et le handicap. La date pourrait être proche.

Dans un deuxième temps, nous lui remettons un tableau synthétique sur la situation dans le Nord Cotentin. Ce tableau synthétique recense toutes les CLIS et ULIS collège de la zone nord de la Manche et démontre la crise profonde de ce secteur tant sur les listes d'attente vers les IME que vers les ULIS collège et lycée, puisque des élèves, en nombre très conséquent, attendent un, deux voire trois années pour intégrer un IME et vers les ULIS collège, l'attente est régulièrement d'une année

Sur les orientations en cours, là aussi, le bât blesse car, sans création, la crise risque fort de s'aggraver. Sur les ULIS Lycée, c'est une quinzaine d'élèves qui resteraient sans aucune réelle possibilité à la rentrée prochaine. De ce fait, par le jeu du maintien des élèves de moins de 16 ans, peu de places vont se libérer en ULIS collège. Il apparaît donc que 24 élèves seront maintenus en CLIS (dont 7 pour la 2^{ème} année). A cela s'ajoutent une dizaine d'élèves de plus de 16 ans qui seront déscolarisés...

Le constat chiffré sur ce secteur nécessite la poursuite des efforts pour des créations d'ULIS collège sur l'ensemble du département d'autant qu'il occulte toutes les orientations vers les ULIS collège d'élèves scolarisés en classe ou en collège ordinaire.

Nous n'avons pu pointer les orientations, actuellement étudiées par la MDA, des élèves de classe ordinaire vers les IME. Il s'ensuit que notre tableau serait encore plus noir si nous avions l'ensemble des éléments chiffrés.

Mme la Députée nous fait part du blocage sur les IME puisque sont recensés environ 60 élèves en attente, en partie le résultat de la carence d'accueil des jeunes adultes (amendement Creton) et qui demeurent à l'IME, faute de structures. Ces derniers seraient autour d'une cinquantaine.

Notre enquête aboutit à une demande d'au moins deux ULIS collège et d'une ULIS lycée pour accueillir tous les élèves dans les conditions définies par les textes.

Mme la Députée nous demande si elle peut utiliser nos chiffres et notre note pour interpeller, à nouveau, toutes les autorités concernées par le handicap (Ministère de l'éducation nationale, secrétariat aux personnes handicapées, Préfecture...)

Nous lui conseillons d'agir au plus vite car la carte scolaire sera présentée très prochainement et qu'enfin, les éléments de langage, entendus récemment (notamment le thème de « l'école inclusive » qui est un leurre pour faire passer l'augmentation des effectifs), laissent penser à une stagnation des moyens qui bafouerait la loi de 2005 sur la scolarisation des élèves handicapés. Nous insistons sur l'obligation d'un respect et d'un véritable engagement de tous les acteurs pour que la loi puisse enfin être un texte du quotidien pour les élèves et leur famille.

Elle s'engage à agir dès maintenant et à nous communiquer toutes actions entreprises ainsi que les réponses officielles.